



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Cession de parcelles de terrain à la Société OCEANIS

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070448

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

Cession de parcelles de terrain à la Société OCEANIS

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de NIORT s'est porté acquéreur, soit à l'amiable, soit par préemption d'un ensemble foncier situé rues du Dixième et de la Chaintre Brulée à Sainte-Pezenne, pour la mise en œuvre de sa politique locale de l'habitat permettant la mixité sociale dans le cadre de la loi SRU.

C'est ainsi qu'une partie de cet ensemble foncier a été cédé à l'OPAC pour y construire des logements sociaux.

La ville de Niort est encore propriétaire, sur ce secteur, des parcelles suivantes :

LIEUDIT	SECTION	NUMERO	SUPERFICIE EN M ²
Le Dixième	AE	196	935
Le Dixième	AE	200	1 350
Le Dixième	AE	201	1 243
Le Dixième	AE	524	477
Le Dixième	AE	525	1 041
Rue de la Chaintre Brûlée n° 20	AE	526	1 048
Rue de la Chaintre Brûlée	AE	682	694
Le Dixième	AE	684	844
Rue du Dixième n° 32	AE	687	975
Rue de la Chaintre Brûlée n° 18	AE	690	995
		TOTAL	9 602

La société OCEANIS, 84 Avenue Kennedy à MERIGNAC, est intéressée par l'acquisition de ces parcelles pour un projet de construction d'environ 40 logements de types collectif et individuel.

Un accord est intervenu sur la cession de ces parcelles au prix de 25 € HT/m² conformément à l'avis de valeur délivré par le Service du Domaine, soit un montant total de DEUX CENT QUARANTE MILLE CINQUANTE EUROS (240 050,00 €).

Cette opération privée permettra d'assurer la mixité sociale sur ce site.

La recette sera imputée au chapitre 77 – fonction 711 – compte 775.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la Société OCEANIS ou toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération, les biens ci-dessus désignés,
- préciser qu'interviendra entre la Ville de Niort et l'acquéreur un compromis de vente sous conditions suspensives d'obtention des autorisations d'urbanisme, d'une durée de 1 an à compter de sa date de signature,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente puis l'acte authentique à intervenir,
- fixer l'indemnité d'immobilisation du terrain à 5 % du prix H.T. de la vente,
- Préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER